



To: Secretaries / CEOs of Unions and Regional Associations in Membership

From: David Carrigy, Head of Member Services

Subject: Law Ruling by Designated Members of Rugby Committee

Date: March 19, 2010

Ruling: 3: 2010

La Fédération galloise (WFU) a demandé une précision concernant la Règle 22

Scénario

L'équipe A botte un ballon qui arrive dans l'en but adverse. Un joueur de l'équipe A et de l'équipe B plongent sur le ballon qui est en but. L'arbitre demande à l'arbitre vidéo s'il y a essai ou non et s'il y a eu jeu déloyal dans l'en but.

Après avoir vu les images, l'arbitre vidéo dit qu'il n'y a pas eu de jeu déloyal et que les images ne montrent pas quel est le dernier joueur qui a touché le ballon en l'air lorsque les 2 joueurs ont plongé. Le ballon est ensuite devenu mort.

Question posée :

La Règle 22.15 doit-elle être appliquée (mêlée à 5 mètres en faveur de l'équipe attaquante) même si le ballon n'a pas été aplati ?

Ou

Un renvoi aux 22 mètres doit-il être accordé, le ballon ayant été joué en dernier lieu par l'équipe A

Ou

Peut-il y avoir d'autres options pour l'arbitre ?



Amendement par les Membres désignés de la Commission Rugby

- Si le ballon a été botté en but par l'équipe attaquante, que le ballon est rendu mort par des joueurs qui font un touché en but, mais qu'il est impossible à l'arbitre de déterminer quel est le joueur qui a aplati, la Règle 22.15 doit être appliquée. L'arbitre accordera une mêlée à 5 mètres en faveur de l'équipe attaquante.
- Si le ballon a été botté en but par l'équipe attaquante, que le ballon est rendu mort par des joueurs qui le touchent lorsqu'il est l'air, et que le ballon continue sa course et franchit la ligne de touche de but ou de ballon mort, l'arbitre accordera un renvoi aux 22 mètres.

Bien sincèrement,

David Carrigy
Head of External and Member Relations